

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2013 -

SOMMAIRE

N° 1 –	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013	3
N° 2 –	RAPPORT D'ACTIVITES DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2012	3
N° 3 –	CESSION DE TERRAIN A MADAME CATHERINE GRUNENWALD	5
N° 4 –	DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR ADAPTATION DU DOMICILE	6
N° 5 –	DEMANDE DE SUBVENTION APALIB'	7
N° 6 –	DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	7
N° 7 –	DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX DE JANVIER A MARS 2014	7
N° 8 –	AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2014 ANTERIEUREMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF	8
N° 9 –	PROJET D'ACQUISITION DE L'ETANG DES GENTIANES	10
	POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS	10
	INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES	11

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Lucien	DIERSTEIN	Conseiller Municipal
M.	Patrick	MARBACH	Conseiller Municipal
Mme	Gabrielle	DREYER	Conseillère Municipale
Mme	Jacqueline	GERUM	Conseillère Municipale
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M.	Jean-Denis	HANS	Conseiller Municipal
Mme	Béatrice	HEINRICH	Conseillère Municipale
Mme	Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
M.	Daniel	WYSS	Conseiller Municipal
M.	Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal

Etait absent excusé:

M. Joël ARNOLD a donné procuration à Monsieur Armand WEISS.

Etait absent à l'ouverture de la séance :

M. Noël DELETTRE absent pour le vote des points 1 et 2, a donné procuration à Monsieur le Maire pendant la durée de son absence.

Assistait également à la séance : Mme Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'an deux mil treize le dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire salue les conseillers municipaux ainsi que les personnes présentes dans la salle.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Eliane WYSS se propose, le Conseil Municipal accepte et la désigne comme secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance avec les différents points à l'ordre du jour :

N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013 :

Le compte rendu n'appelant pas d'observation particulière, est approuvé à l'unanimité.

N° 2 - RAPPORT ANNUEL 2012 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel WYSS, délégué à la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, présente au Conseil Municipal, pour avis, la synthèse du rapport annuel 2012 de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin concernant l'élimination des déchets :

Depuis 2009, année charnière avec la mise en place des EcoSacs et du tri sélectif, les tonnages d'ordures ménagères ont considérablement baissé.

Le résultat en 2012 est stable par rapport à 2011. A noter que la redevance n'a pas augmenté depuis 2009 ; en 2011 elle avait même baissé de 6% pour les foyers et résidences secondaires.

1 - Bilan des tonnages 2008-2012 :

La performance de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin présente un ratio moyen OM résiduelles (hors biodéchets) pour 2012 de 137 kg/habitant/an, contre 146.9 kg en 2011 (pour Altkirch : 268.4 kg) .

2 – Les encombrants :

Une collecte a lieu quatre fois par an. Une diminution progressive du tonnage des encombrants métalliques est constatée. Le tonnage des encombrants non-métalliques qui avaient fortement augmenté en 2010-2011, s'est stabilisé depuis et se maintient en 2012.

3 – La collecte sélective :

- ▲ Les plates-formes intercommunales de compostage des déchets verts,
- ▲ La vente de composteurs : 114 composteurs bois et plastique ont été distribués en 2012 et vendus 20 € l'unité,
- ▲ Les Biodéchets : le nouveau service mis en place en fin d'année 2010, permet aux habitants de logements collectifs de valoriser les biodéchets, et d'économiser ainsi les EcoSacs. Les locataires sont dotés du matériel biodéchets (sacs biodégradables et poubelle).

En 2012, 27.12 tonnes de biodéchets ont été traités sur la plate-forme de compostage d'Aspach-le-Haut, puis utilisés dans l'agriculture, les espaces verts des communes, ou les jardins des particuliers. Le coût de traitement des biodéchets est de 58 € la tonne contre 170 € la tonne d'ordures ménagères en 2012.

En 2011, les résultats d'une enquête menée auprès des habitants concernés avaient révélé une grande satisfaction à l'égard de ce nouveau service. Aussi, son extension a été décidée dès l'automne 2011.

- ▲ La collecte en apport volontaire des matières recyclables, avec la mise en place et l'entretien de conteneurs :
 - Signalétique bleue : journaux-revues-magazines, cartons, briques alimentaires
 - Signalétique grise ou jaune : plastiques et emballages métalliques en mélange.
 - Signalétique verte : Verre
- ▲ L'organisation de collectes spécifiques sur le site du parc de WESSERLING :
 - Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) : 10 956 appareils ont été collectés en 2012 (- 6.4 % par rapport à 2011).
 - Les Déchets Ménagers Spéciaux : concernent tous les déchets qui peuvent présenter un danger pour la santé ou l'environnement, qui représentent un total annuel de 11.6 t contre 12.43 t en 2011, pour un coût à la charge de la Com-Com de 8 882.50 €.
- ▲ Les piles et petites batteries : en 2012, 1571 kg de piles et petites batteries ont été collectées par la Communauté de Communes et récupérées gratuitement par Corepile pour être traitées. (660 kg en 2011).
- ▲ La récupération des radiographies médicales : récupérées à l'accueil du siège de la Communauté de Communes. Elles sont ensuite traitées par la Sté Rhône Alpes Argent qui procède au broyage et recyclage des matières. 826 kg ont été collectés en 2012, contre 290 kg en 2011 et 450 kg en 2010.
- ▲ Les huiles : 4 sites sont pourvus de conteneurs de récupération : Fellerling, Oderen, Saint-Amarin, Mollau.
- ▲ Les textiles : les communes qui le souhaitent peuvent mettre à disposition des conteneurs de collectes textiles par conventions avec les associations Terre des Hommes ou Relais.

4 – Le montant des redevances :

Le montant facturé par la collectivité s'élève à 1 032 840 € en 2012 contre 1 024 791.20 € en 2011.

Les recettes liées à l'achat de sacs complémentaires se montent à 11 261 € en 2012 (16 584.40 € en 2011 ; 11319 € en 2010).

5- Les moyens de paiement de la redevance :

Les administrés ont la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique

Le paiement s'effectue sur la base de huit prélèvements dont un pour la régularisation éventuelle de fin d'année, ou en trois fois par an, à l'échéance.

En 2012, 941 foyers ont opté pour cette formule de paiement, soit 15.12 % des foyers de la vallée.

Le mode de paiement électronique évolue régulièrement depuis sa mise en place (0.7 % en 2011, 5 % en 2012).

6- Conclusion :

- Les tonnages d'OMR restent stables mais les coûts de la collecte continuent à augmenter (hausse de la TVA, frais de transfert).

- Les tonnages de matières recyclables sont en légère hausse par rapport à 2011. Les frais augmentent mais les recettes liées aux subventions des éco-organismes augmentent en parallèle. Les recettes liées à la reprise des matériaux ont tendance à baisser.
- Les recettes liées au tri permettent de compenser les charges et d'équilibrer le budget, ce qui a permis de ne pas augmenter la redevance depuis 2009, et même de la baisser de 6% en 2011.

Discussion :

Monsieur le Maire explique que les modalités d'attributions de sacs par foyer ainsi que les tarifs sont identiques quels que soient les besoins des usagers. L'achat de sacs complémentaires ne répond donc pas obligatoirement à un problème de tri.

Monsieur le Maire donne pour exemple les propriétaires de gîtes qui peuvent très rapidement se trouver en rupture de stock en cours d'année, et sont amenés à acheter des sacs complémentaires en grande quantité.

Monsieur Richard LOCATELLI se dit interpellé par le chiffre des redevances impayées, soit 34 000 €.

Monsieur Daniel WYSS indique qu'à ce jour, il reste environ 30 000 € d'impayés, mais il mentionne le travail remarquable effectué par Madame la Trésorière de Saint-Amarin pour recouvrer ces recettes.

Monsieur Patrick MARBACH s'inquiète d'une éventuelle augmentation de la redevance en 2014.

Monsieur le Maire et Monsieur Daniel WYSS répondent que la renégociation de l'offre du marché de collecte et de traitement des déchets ménagers, arrivé à échéance, présente des tarifs nettement plus élevés que précédemment. A cela, s'ajoute l'augmentation de la TVA de 3 %. Ces éléments impacteront nécessairement le prix de la redevance de 2 % par an pendant 3 ans au minimum pour rééquilibrer le budget.

Monsieur le maire remercie vivement M. Wyss pour la préparation de cette synthèse.

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable au rapport présenté.

N° 3 – PROJET DE CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE MADAME CATHERINE GRUNENWALD :

Madame Catherine GRUNENWALD occupe depuis une dizaine d'années un terrain par bail agricole au lieudit « Le Broch ».

(Arrivée de Monsieur Noël DELETTRE à 21 h 00).

Compte tenu des divers aménagements réalisés sur ce terrain : une étable, un hangar, un anneau d'entraînement et le comblement du vallon, elle souhaite à présent faire l'acquisition de cet espace d'environ 1 ha afin de préserver ces installations nécessaires à son activité d'élevage de chevaux Islandais.

Le terrain souhaité par Mme GRUNENWALD serait à prélever sur la parcelle communale cadastrée section 13, n° 116 d'une superficie totale de 1 ha 46 a. Il conviendra donc de procéder à un arpentage de la surface nécessaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Agriculture et Environnement qui s'est rendue sur place, le 8 décembre 2013,

Monsieur le Maire propose un prix de vente de 150 € l'are pour l'espace construit, et 30 € l'are pour l'espace naturel, en comparaison des ventes réalisées précédemment pour le même type de terrain à Oderen.

Discussion :

Monsieur Patrick MARBACH : Les passages pour les promeneurs seront-ils préservés ?

Monsieur le Maire confirme que le portail est déplacé. De plus, l'existence d'une servitude sera précisée à l'acte notarié.

Monsieur Daniel WYSS s'enquiert du devenir des terrains dans l'hypothèse d'une cession d'activité agricole.

Monsieur le Maire indique que le secteur restera en zone agricole, puisqu'il n'y a pas de desserte par les réseaux.

Monsieur Richard LOCATELLI propose qu'une contrainte particulière soit prévue dans le cadre des règles d'urbanisme afin que les terrains agricoles soient préservés.

Monsieur Noël DELETTRE souhaiterait qu'une ligne de conduite soit définie afin d'appliquer un prix à chaque type de demande.

Monsieur le Maire répond que chaque cas est différent, de ce fait, l'uniformisation des prix n'est pas envisageable.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour vendre à Madame Catherine GRUNENWALD domiciliée 11 rue Maerel à 68830 ODEREN, une partie du terrain cadastré à ODEREN Section 13 parcelle n° 116, au lieudit « Le Broch ». Madame GRUNENWALD devra faire procéder à ses frais à un arpentage afin de déterminer la superficie exacte de la partie de terrain qu'elle souhaite acquérir.
Le prix de vente est fixé à 150 € TTC l'are pour la partie aménagée et à 30 € TTC l'are pour l'espace naturel.
- **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires y afférents et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

N° 4 – EXAMEN D'UNE DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ADAPTATION DU DOMICILE DES PERSONNES EN SITUATION DE DEPENDANCE :

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier en date du 4 novembre 2013, adressé par Madame Madeleine VOGEL, domiciliée 25 rue Maerel à Oderen, qui sollicite de la commune, l'octroi d'une aide financière en complément de celle accordée par le Service Habitat et Solidarités Territoriales du Conseil Général du Haut-Rhin, pour lui permettre d'être maintenue à domicile grâce à la réalisation de travaux d'adaptation.

Monsieur le Maire présente le projet préconisé par l'ergothérapeute, qui consiste notamment, en l'aménagement d'un bloc sanitaire.

. Le coût de l'installation est chiffré à 8 568.09 €. La participation du Conseil Général du Haut-Rhin s'élève à 4 578 €.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que ce dossier ne devrait pas être examiné dans le cadre du Conseil Municipal mais relève de la compétence d'un CCAS (centre communal d'action sociale), en raison de son caractère confidentiel. Il réitère l'importance de mettre en place cette institution lors du prochain mandat.

Monsieur Daniel WYSS met l'accent sur le risque possible de créer des précédents en accordant des aides qui pourraient prêter à confusion.

Monsieur Richard LOCATELLI ajoute qu'il est nécessaire d'encadrer précisément les choses en déterminant un montant pour chaque type de dossier.

Monsieur le Maire indique qu'il est d'accord sur l'idée de fixer un plafond.

Monsieur Patrick MARBACH s'avoue perplexe à propos du montant des devis fournis, d'autant que certains aménagements ne sont pas toujours coûteux.

Pour clore la discussion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer,

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une aide financière à Madame Madeleine VOGEL, domiciliée 11 rue Maerel à ODEREN, d'un montant de 350 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y relatifs.

N° 5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS DE APALIB ET APAMAD.

Monsieur le Maire expose que les associations APALIB et APAMAD – anciennement A.P.A. (Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées) restructurée en deux branches distinctes – sollicitent une subvention d'un montant respectivement de 1615 € et 779 € dans le but de pérenniser leurs actions de proximité et d'accompagnement envers les personnes en situation de fragilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas accorder les subventions demandées représentant un total de 2394 €, en raison, d'une part, de l'impossibilité de répondre favorablement à toutes les demandes d'organismes soutenant des actions similaires, et ce, dans un souci d'équité, et d'autre part, du montant beaucoup trop élevé au regard des possibilités financières de notre collectivité dans ce domaine.

N° 6 – DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune étant sollicitée pour toute sorte de subvention par de plus en plus d'associations ou organismes et ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

N° 7 – FIXATION DES DATES 2014 DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR LA FIN DU MANDAT :

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les dates prévisionnelles des séances du Conseil Municipal en 2014 comme suit :

jeudi	23	janvier
jeudi	27	février
jeudi	20	mars

(vote du Compte Administratif 2013)

N° 8 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2014 ANTERIEUREMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issues de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la loi n° 98-135 du 7 mars 1998, l'ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003, et l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 31 mars (ou 15 avril), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

❖ BUDGET PRINCIPAL :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2013 : 614 788 €
(hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » 124 400 €) et compte 001 résultat d'investissement reporté de 2011 à 2012 (150 538.13 €)).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 153 697,00 € (614 788 x 25 %)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opérations	Compte	Intitulé dépense	Crédits
VOIRIE Op.35	2315	Eclairage public	50 000 €
FRAIS D'ETUDES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2031	Etude pour mise en accessibilité de la voirie	5 000 €
	20422	Subvention pour restauration du patrimoine bâti	500 €
AUTRES AGENCEMENTS ET		AMENAGEMENT DE TERRAIN	
	2128	Espace ludique	5 000 €
ACQUISITIONS Op.36	2111	Acquisitions de terrains	35 000 €
	2183	Matériel de bureau	2 000 €
	2184	Mobilier	5 000 €
	21568	Poteaux d'incendie	3 000 €
	21571	Matériel roulant – Voirie	10 000 €
	21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000 €
	2158	Autres installations matériel et outillage technique	5 000 €
	2188	Autres Immobilisations : équipements techniques	1 000 €
BATIMENTS Op.37	21312	Bâtiments scolaires	5 000 €
	21318	Autres bâtiments	10 000 €
	2135	Autres agencements	9197 €
	2138	Acquisition immeuble 27 Gd Rue	3 000 €
		TOTAL	153 697 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus ;
- AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 selon la répartition sus exposée.

❖ BUDGET FORÊT :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2013 : 20 0000 € (hors Ch. 16 remboursement d'emprunts et C. 001 résultat d'investissement reporté (12 411.58 €)).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 5 000 € (20 000 x 25 %)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Compte	Intitulé dépense	Crédits
21	2121	Plantations d'arbres	2 000 €
	2128	Aménagements de terrains	3 000 €
		TOTAL	5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 selon la répartition sus exposée.

N° 9 –PROJET D'ACQUISITION DE L'ETANG DES GENTIANES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Amicale du Corps des Sapeurs Pompiers d'ODEREN, en raison de sa dissolution pour être rattachée à la nouvelle Amicale de KRÜTH-ODEREN-WILDENSTEIN, avait pour projet de participer à l'acquisition de l'Etang des Gentianes pour solder son crédit de trésorerie. Par ailleurs, l'AAPPMA Hte Thur a également souhaité être partie prenante dans cette affaire.

L'étang présente en effet le cadre idéal pour l'organisation de manifestations, fêtes champêtres, concours de pêche...

Il est cadastré section 10, n° 131, au lieudit Maerleweiher pour une superficie de 1 ha 94 a 75 ca.

Le bail de location qui s'appliquait étant arrivé à échéance, les propriétaires ont fait connaître leur accord pour céder leur bien.

La commune serait porteuse du projet, et a proposé le prix de 30 000 €. La participation de l'amicale des Sapeurs Pompiers s'élèverait à 20 000 € et celle de l'AAPPMA Haute Thur à 5 000 €.

Pour la gestion du site, il sera nécessaire d'établir une convention tripartite d'occupation.

Discussion :

Monsieur Noël DELETTRE précise que l'accès piétonnier sera privilégié, et qu'il existe déjà une convention pour permettre l'accès aux véhicules deux ou trois fois par an.

Monsieur Daniel WYSS, s'interroge sur le procédé : « Pourquoi la commune ne verserait pas directement une subvention aux Sapeurs Pompiers, initiateurs du projet ? »

Monsieur Noël DELETTRE justifie que, tout simplement, l'amicale des Sapeurs Pompiers d'ODEREN sera dissoute en fin d'année, et qu'il est naturel de souhaiter solder la trésorerie pour un projet qui rassemblerait tous les Sapeurs Pompiers d'ODEREN.

Monsieur Patrick MARBACH revient sur les modalités de dissolution de l'amicale et de transfert des biens au SDIS, auxquelles il n'adhère pas.

Monsieur le Maire rappelle que la décision en matière de dissolution, relevait de l'amicale des Sapeurs Pompiers.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur ce projet,

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour l'acquisition de l'Etang des Gentianes au prix de 30 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint chargé des Travaux, fait le point sur les dernières réalisations de l'année 2013 :

-Porte du Bei Hisel

- Garde corps dans la cour de l'école maternelle

Il informe que le planning des travaux pour 2014 est en cours d'élaboration, et que les travaux d'isolation de l'immeuble sis 1 rue Durrenbach seront réalisés dès le mois de janvier.

Commission Forêt et Agriculture du 8 Décembre 2013

Compte rendu

REUNION ORGANISEE PAR	Francis ALLONAS
TYPE DE REUNION	Visite sur le terrain
ANIMATEURS	Francis ALLONAS,
SECRETAIRE	Francis ALLONAS
PARTICIPANTS	Francis ALLONAS (Maire) Eliane WYSS (Adjointe) Noël DELETTRE (Adjoint) Nathalie MANTEZ (Conseillère Municipale) Lucien DIERSTEIN (Conseiller Municipal) Joël ARNOLD (Conseiller municipal)
EXCUSES	Armand WEISS (Adjoint) Jean-Denis HANS (Conseiller Municipal) Richard LOCATELLI (Conseiller municipal) Jacqueline GERUM (Conseillère municipale) Didier GRUNENWALD (Conseiller municipal)

Rubriques à l'ordre du jour

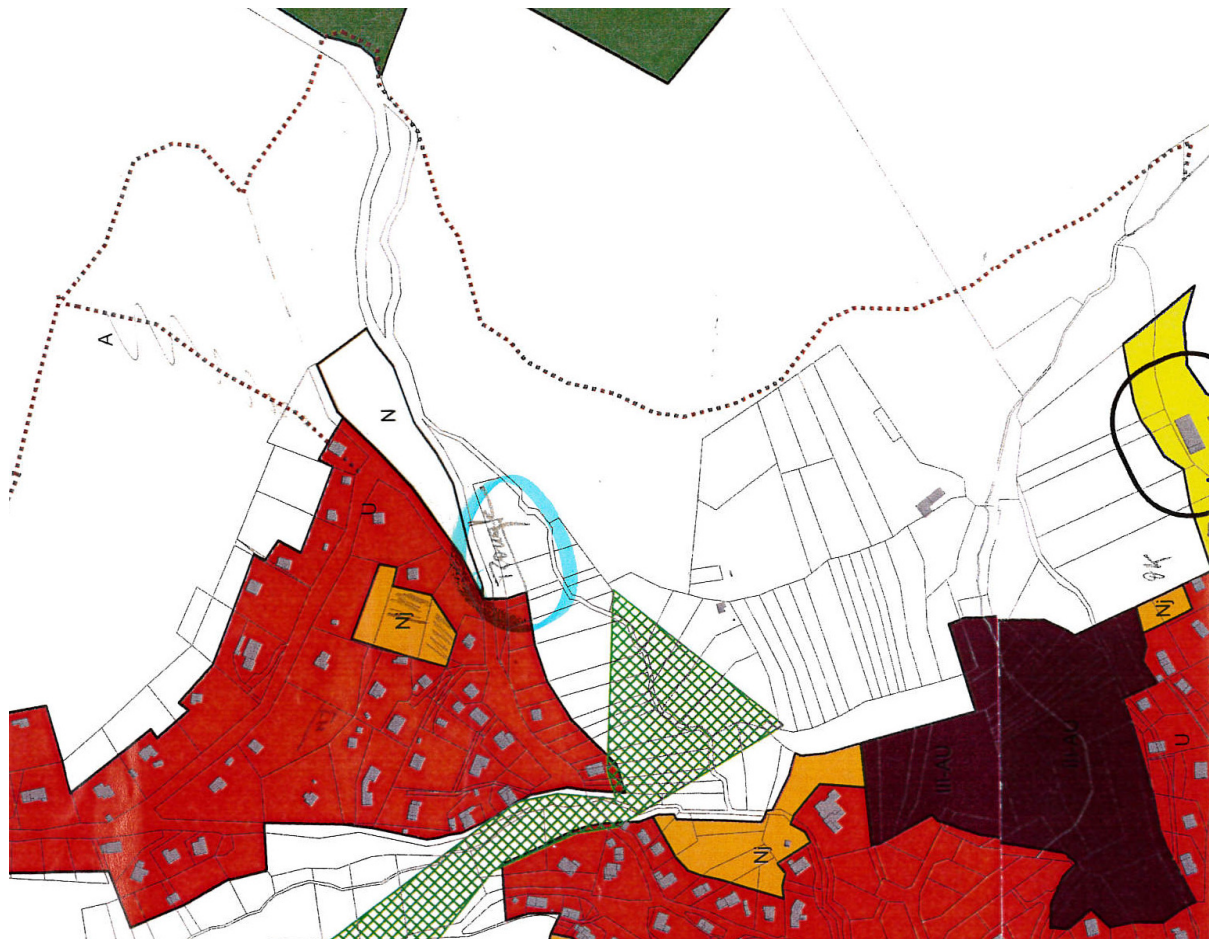
POINT 1	Demande d'achat de terrain par Madame Catherine GRUNENWALD
Suite à la demande de Madame Catherine GRUNENWALD agricultrice à ODEREN (Elevage de Poneys) d'acheter l'espace qu'elle occupe au lieu dit « BROCH » à ODEREN, la Commission a organisé cette visite sur les lieux afin de se faire une idée précise de la demande.	
COMPTE RENDU DE LA VISITE	Lors de cette sortie sur le terrain, Madame GRUNENWALD et son époux, nous ont fait visiter l'espace aménagé au BROCH depuis dix d'occupation (location auprès de la Commune) Mme et Monsieur GRUNENWALD nous ont expliqué qu'ils désirent se porter acquéreurs de cet espace afin de garantir la pérennité des installations et aménagements qu'ils ont réalisés, à savoir : - une étable - un hangar - le comblement du vallon - un anneau d'entraînement

	l'ensemble représentant environ un peu moins d'un ha. La Commission, ne voit pas d'objection sur le principe de vendre cet espace classé actuellement en zone « Agricole » à l'agricultrice déjà locataire, donc prioritaire Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal (19 décembre 2013) et s'appuiera sur les dernières ventes de même ordre à savoir le terrain « SOUR » au Raingott et le terrain HANS au TSCHAR. Deux prix seront proposés, à savoir un pour l'espace « construit » et un autre pour l'espace « naturel » Il est précisé que les frais d'arpentage et de Notaire seront à la charge de l'acheteur.		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Soumettre à l'approbation du Conseil Municipal du 19 décembre		Francis ALLONAS	Avant fin 2013
Transmettre l'avis et les propositions de prix aux demandeurs		Francis ALLONAS	Janvier 2013
En fonction de la réponse, engager la vente auprès du Notaire choisi par l'acheteur.		Francis ALLONAS	Printemps 2013





POINT 2	Demande de classement en zone « constructible » des parcelles 57 et 58, section 9 au Kreymatten, par Madame Karin SCHMITT propriétaire, demeurant à HABSHEIM Suite à la demande de Madame Karin SCHMITT de profiter de l'évolution de notre POS en PLU de proposer de classer la a partie supérieure de ces deux parcelles en zone « constructible », la Commission a organisé cette visite sur les lieux afin de se faire une idée précise de la demande.
COMPTE RENDU DE LA VISITE	Lors de cette sortie sur le terrain, les membres de la Commission sont plutôt « réservés » par rapport à cette demande. Hormis le fait qu'il faudrait trouver une surface similaire à « rendre » ou maintenir en zone « Naturelle », Monsieur le Maire précise qu'il y aurait lieu de s'assurer auprès d'ErDF du surcoût engendré par ce classement s'il était accepté au niveau de l'Intercommunalité. La Commission, laissera le soin aux membres du Conseil de trancher en fonction des surcoûts engendrés par l'extension des réseaux EDF et Téléphonique. Il est fait remarquer que nous avons encore plusieurs terrains viabilisés à Oderen lesquels n'ont toujours pas trouvé acquéreurs.



La visite est levée à 11h55

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

TRAVAUX AU BEL AIR :

Monsieur Daniel WYSS remercie Monsieur le Maire d'avoir fait le nécessaire afin que les travaux de la rue Bel Air soient terminés pour cette fin d'année. Il souligne l'excellent éclairage de la rue.

PROJET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE EN 2014 :

Monsieur le Maire communique que la mise en accessibilité de la voirie (trottoirs, arrêts de bus...) est un projet prioritaire pour 2014. Un cabinet d'études a été sollicité afin de produire une estimation.

SDIS :

Monsieur le Maire communique que dans le cadre de la départementalisation du Corps de Sapeurs Pompiers, la commune subira une augmentation de la participation financière à verser au SDIS (37 266 € pour 2014 contre 20 302 € en 2013), mais en contrepartie, les charges liées au bâtiment, aux véhicules, au personnel, seront assurées par le SDIS.

DEMANDE D'EMPLACEMENT OU DE LOCAL POUR UNE ACTIVITE DE RESTAURATION RAPIDE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'une personne à la recherche d'un emplacement ou d'un local pour ouvrir un service de restauration rapide.

DECOUPAGE DES CANTONS :

Monsieur le Maire présente le courrier adressé par Monsieur le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, concernant le nouveau découpage des Cantons initié en 2010 par la loi de réforme des Collectivités Territoriales, dénonçant une incohérence territoriale. Par ailleurs, le Groupe Socialiste au Conseil Général propose une hypothèse de variante du découpage établi par les Services du Ministère de l'Intérieur.

Or, au vu de cette proposition, le Conseil Municipal constate que la première solution ne présentait pas davantage d'incohérence par rapport à la seconde.

ENQUETE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES :

Un premier questionnaire a été adressé aux parents d'élèves pour connaître leur choix quant aux horaires scolaires, et un autre questionnaire a été adressé aux personnes ou associations susceptibles d'intervenir bénévolement dans le cadre des activités périscolaires qui seraient proposées par la commune.

En l'absence de bénévoles, le coût sera supporté par le budget communal.

Prochaines réunions :

- Cérémonie des Vœux : Samedi 11 janvier 2014 à 17 h 00
- Conseil Municipal : jeudi 23 janvier 2014
- EPC (état prévisionnel des coupes) ONF : jeudi 16 janvier à 20 h 00
- Suite à une pétition adressée par les riverains qui dénoncent une vitesse excessive à l'entrée d'ODEREN, réunion le vendredi 17 janvier 2014 avec les intéressés et un représentant de la Direction des Routes du Haut-Rhin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :